

Conditions Générales d'Utilisation

1. Objet

Le présent document a pour objet de définir les Conditions Générales d'utilisation du compte Wafacash particuliers & professionnels pour les souscripteurs au produit « Compte Wafacash ». Le compte Wafacash est un service fourni par Wafacash West Africa (WWA). WWA est agréée en qualité d'établissement financier à caractère bancaire de paiement, de l'union monétaire ouest Africaine (UMO) sous le numéro K 0192 Y. Le service est fourni conformément aux instructions de la BCEAO en la matière.

Le Formulaire portant conditions particulières d'ouverture de compte Wafacash par l'Utilisateur et les présentes conditions générales d'utilisation du Compte Wafacash (Contrat Compte Wafacash) constituent les termes du contrat d'ouverture du Compte Wafacash entre l'Utilisateur et Wafacash West Africa.

2. Terminologie

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions Générales d'utilisation du Compte Wafacash:

Application Mobile : Application IOS & Android permettant l'utilisation du «Compte Wafacash». Cette application a pour dénomination « Wafacash Africa »

Centre Services Clients : le centre de relations clientèle de Wafacash West Africa.

Cient Final ou Utilisateur : tout utilisateur final du service Compte Wafacash titulaire d'un Compte Wafacash actif et qui sera considéré comme le propriétaire légitime dudit compte.

Code d'activation : Le code d'activation permet au client d'activer son «Compte Wafacash» lors de la première connexion à l'Application Mobile Compte Wafacash, il est à usage unique.

Code de validation : Le code de validation permet au client de valider son ouverture de compte. Ce code est à usage unique.

Compte Wafacash particulier : Le compte «Wafacash» est un compte de paiement associé au numéro de téléphone mobile activé du client. Il est accessible via l'application mobile et les points de vente. Il donne accès à une panoplie de services de paiement. Il est ouvert au nom du client dans les livres de WWA, sur lequel est inscrit le solde du compte Wafacash, et à partir duquel s'effectuent les transactions du client.

Compte Wafacash Pro : Le compte «Wafacash Pro» est un compte de paiement destiné aux professionnels associé au numéro de téléphone mobile activé du client. Il est accessible via l'application mobile et les points de vente. Il donne accès à une panoplie de services de paiement. Il est ouvert au nom du client dans les livres de WWA, sur lequel est inscrit le solde du compte Wafacash, et à partir duquel s'effectuent les transactions du client.

Contrat Compte Wafacash : le contrat conclu entre Wafacash West Africa et l'Utilisateur relatif à l'ouverture du Compte Wafacash et l'utilisation du Service, composé des Conditions Générales d'utilisation Compte Wafacash et du Formulaire de conditions particulières d'ouverture de compte Wafacash.

Distributeur : Personne morale ou physique inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, ou système financier décentralisé, offrant à la clientèle le Service Compte Wafacash, en exécution d'un contrat de distribution avec WWA.

Formulaire des conditions particulières d'ouverture de compte Wafacash : le formulaire contenant le détail des données nécessaires à la souscription au Service "Compte Wafacash" ainsi que l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation Compte Wafacash par l'Utilisateur.

Frais : tout frais ou charge payable par l'Utilisateur pour l'utilisation du Service.

Notification : Message textuel reçu sur l'application mobile compte Wafacash suite à la réalisation d'une opération sur le compte Wafacash ou de modifications des caractéristiques clients Compte Wafacash.

Numéro de téléphone mobile : le numéro d'appel du téléphone mobile publié par la Carte SIM et le numéro d'identité PUK correspondant permettant l'activation de l'Accès Mobile.

Ordre de Transfert : les ordres donnés pour le transfert d'argent d'un client à un autre Client dans le cadre d'un Transfert après saisie du mot de passe par le client.

Particulier : il s'agit de toute personne physique agissant à des fins personnelles

Pièce d'identification : document officiel original en cours de validité délivré par une autorité publique et comportant une photographie du titulaire (carte nationale d'identité pour les nationaux, passeport ou carte de séjour pour les étrangers) pour les particuliers et le registre de commerce pour les professionnels. Les références de la Pièce d'Identité sont indiquées dans le formulaire des conditions particulières d'ouverture de compte Wafacash.

Point de services : Agence WWA, distributeur et sous-distributeur Wafacash West Africa

Professionnel : Il s'agit de toute personne physique ou morale exerçant une profession à titre habituelle, y compris les commerçants au sens de l'acte uniforme sur le Droit Commercial Général de l'OHADA.

Service ou Service Compte Wafacash : le service fourni dans le cadre de l'utilisation d'un Compte Wafacash selon la Tarification applicable.

SMS : tout message textuel envoyé d'un Numéro de téléphone mobile à un autre.

Solde : pour un Utilisateur, il représente la différence entre les crédits et les débits (les entrées d'argent et les sorties d'argent & paiements) sur le compte Wafacash à une date déterminée.

Système : la plateforme de gestion du compte Wafacash administrée par Wafacash West Africa.

Tarification : le barème des Frais pour l'utilisation du Compte Wafacash et du Service, tel que publié et mis à jour régulièrement.

Transaction : tout usage du Service par l'Utilisateur, quel qu'il soit, susceptible de se traduire par un Crédit ou un Débit du compte Wafacash.

3. Généralités

Le « Compte Wafacash » permet à son titulaire d'effectuer en temps réel différentes opérations de crédit et de débit via l'« Application Mobile Compte Wafacash ». Le Compte Wafacash est accessible avec ou sans Téléphone mobile (transactions au niveau d'un point de services). L'application Mobile est accessible depuis une large gamme de téléphones mobiles. L'ouverture d'un Compte de Paiement doit se faire Obligatoirement en Agence. Par contre la préouverture peut se faire à distance sur l'application Mobile. Le compte Wafacash a pour identifiant unique le numéro de téléphone mobile de son titulaire. Le paiement de toutes les opérations proposées dans l'«Application Mobile Compte Wafacash» passe automatiquement sur le « Compte Wafacash ».

Les fonctionnalités disponibles sont les suivantes :

❖ *Fonctionnalités disponibles sur l'« Application Mobile Compte Wafacash »*

Compte wafacash Particulier

- Authentification : Accès au « Compte Wafacash »
- Transfert d'argent vers un point de services (Transfert Mobile to Cash)
- Réception sur le Mobile d'un transfert d'argent (Transfert Cash to Mobile)
- Transfert vers un Compte Wafacash (Transfert Mobile To Mobile)
- Paiement en ligne:
- Paiement Commerçant:
- Consultation de solde
- Historique d'opérations
- Modification d'informations client
- Espace notification
- Gestion du carnet des favoris
- Autres Fonctionnalités non transactionnelles de l'application mobile
- Assistance et réclamation

Compte Wafacash Pro

- Authentification : Accès au « Compte Wafacash »
- Demande de Paiement ;

- Acceptation de Paiement ;
- Paiement entre Commerçants ;
- Consultation de solde
- Historique d'opérations
- Modification d'informations client
- Espace notification
- Gestion du carnet des favoris
- Autres Fonctionnalités non transactionnelles de l'application mobile
- Assistance et réclamation

Les services du Compte Wafacash sont accessibles aussi bien en points de vente et agences Wafacash West Africa qu'à travers l'accès à l'application mobile.

Le client accèdera par le biais de son numéro de téléphone à l'Application Mobile ainsi qu'aux services disponibles sur l'application mobile selon la nature de compte (Compte Wafacash particulier ou compte Wafacash Pro). L'accès à l'Application est gratuit. Wafacash West Africa s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le fonctionnement, dans des conditions optimales, de l'Application mobile, la bonne exécution des services proposés et la confidentialité des informations communiquées.

Wafacash West Africa se réserve le droit de compléter, modifier et mettre à jour, à tout moment, l'Application mobile en fonction de l'évolution de la technologie

4. Confidentialité & Sécurité

1. Afin d'assurer la confidentialité de l'accès au service Compte Wafacash, la procédure d'identification repose sur la composition d'un identifiant (numéro de téléphone du client) et la saisie d'un mot de passe spécifique choisi par le Client lors de la procédure d'activation de son compte Wafacash via l'application mobile.

2. Il est recommandé de ne pas communiquer ce mot de passe à des tiers parties. Le non-respect de cette consigne exonère irrévocablement Wafacash West Africa en cas d'utilisation frauduleuse de ce mot de passe, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

3. La validation de chaque Transaction est confirmée par ce mot de passe. La confirmation d'une transaction par ce mot de passe exonère irrévocablement Wafacash West Africa de toute responsabilité, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

5. Processus d'ouverture de compte Wafacash

Principes

1. Tout particulier personne physique juridiquement capable, peut faire une demande d'ouverture et d'utilisation des services Compte Wafacash particulier.
2. Tout professionnel (personne physique ou morale) exerçant au Sénégal peut faire une demande d'ouverture et d'utilisation des services Compte Wafacash Pro.
3. L'Utilisateur peut demander l'ouverture d'un Compte Wafacash dans tout le réseau Wafacash West Africa au Sénégal où le service compte Wafacash est disponible.
4. L'ouverture du Compte Wafacash ne peut se faire que par le biais de la complétude du processus d'identification de la clientèle en agence. Par contre, l'utilisateur peut opter pour une préouverture sur son application mobile.
5. La préouverture consiste à recueillir les données personnelles et données d'identification de l'utilisateur par le biais de l'application mobile Compte Wafacash.
6. Lors de l'ouverture d'un Compte Wafacash l'Utilisateur devra fournir, préalablement à la signature du Formulaire des conditions particulières d'ouverture de compte Wafacash, les éléments suivants :
 - o Documents d'identification :
 - Pour les personnes physiques : Une Pièce d'identification officielle (carte nationale d'identité pour les nationaux, passeport ou carte de séjour pour les étrangers), avec une photographie en cours de validité, s'il s'agit d'un professionnel inscrit au RCCM, un extrait du Registre du Commerce et du Crédit mobilier datant de moins de trois mois, et un avis d'immatriculation NINEA sont requis
 - Pour les personnes morales : une copie certifiée conforme de l'extrait du RCCM datant de moins de trois mois (certificat d'immatriculation) et un avis d'immatriculation NINEA. Une Pièce d'identification officielle avec une photographie en cours de validité du souscripteur dûment habilité par la personne morale (carte nationale d'identité pour les nationaux, passeport ou carte de séjour pour les étrangers). A cet effet une copie des statuts et un PV de nomination des gérants /dirigeants sociaux sont également recueillis.
 - Des documents spécifiques peuvent être demandés en fonction de la forme juridique du client
 - o Un Numéro de téléphone mobile activé ;
7. Nonobstant le point 6, un Compte Wafacash ne pourra être ouvert pour un Utilisateur ne présentant pas l'intégralité des éléments visés ci- dessus.
8. WWA se réserve le droit de refuser l'ouverture d'un compte à tout demandeur sans avoir à s'en justifier ;
9. L'agence conserve une copie des justificatifs fournis par les souscripteurs au compte Wafacash, qu'ils soient personnes physiques ou personnes morales ou quelques soit la forme juridique du client
10. Un SMS est automatiquement envoyé au client contenant :
 - Un code de validation du numéro de téléphone (à usage unique).
 - Un code d'activation de compte (mot de passe temporaire), le client sera amené à le modifier lors de sa première connexion à l'application mobile.Une fois le « compte Wafacash » activé, le client pourra effectuer des transactions en ligne via l'«Application mobile Compte Wafacash» ou au niveau des points de vente.

6. Services et fonctionnalités

6.1 Le compte Wafacash Particulier

6.1.1 Authentification : Accès au « Compte Wafacash »

La connexion au « Compte Wafacash » est accessible directement à partir de l' «Application mobile Compte Wafacash ». Une fois le client est sur la page d'authentification, il s'identifie à l'aide de son numéro de téléphone mobile et de son mot de passe, qu'il aura préalablement modifié lors d'une 1^{ère} connexion à l'application mobile.

6.1.2 Versement d'argent sur le Compte Wafacash

Le compte Wafacash peut être alimenté au niveau des points de vente et agences Wafacash West Africa par le titulaire du compte (dépôt propre) ou toute autre personne ayant le numéro de téléphone du compte à alimenter (dépôt tiers).

6.1.3 Retrait d'argent dans les points de vente du réseau Wafacash West Africa

Le client peut à tout moment effectuer au niveau des points de vente du réseau Wafacash West Africa un retrait total ou partiel à hauteur du solde disponible sur son « Compte Wafacash ».

6.1.4 Transfert d'argent vers un point de services ou agence WWA

6.1.4.1 Initiation d'un transfert

Il permet au client d'effectuer un transfert d'argent vers des bénéficiaires 24h/24, 7j/7. Ce service est disponible via l' « Application Mobile » directement depuis son téléphone mobile. Un numéro de transfert est généré par le système. Les fonds pourront être retirés par le bénéficiaire dans les points de vente du réseau Wafacash West Africa à la présentation du numéro de transfert et de la pièce d'identité du bénéficiaire. Le débit du « Compte Wafacash » se fait instantanément, et le montant disponible est automatiquement mis à jour.

Le Client du Compte pourra également faire un transfert de compte à compte depuis une agence ou point de service Wafacash.

6.1.4.2 **Annulation d'un transfert effectué vers un point de services ou agence WWA**

Le client pourra annuler un transfert vers un point de services depuis son « Compte Wafacash » directement depuis son téléphone mobile, ou en se rendant dans l'une des agences du réseau Wafacash. Dès lors que le transfert n'est pas retiré par le bénéficiaire.

6.1.4.3 **Modification d'un transfert vers un point de services ou Agence WWA**

Le client peut également modifier sa transaction dès lors que le transfert n'a pas été distribué.

L'annulation et la modification d'un transfert par le client ne peuvent se faire que si le bénéficiaire n'a pas retiré son transfert.

6.1.5 **Réception d'un transfert d'argent (Transfert Cash to Mobile)**

Le client peut recevoir un transfert sur son « Compte Wafacash » Via l'«Application mobile Compte Wafacash» directement depuis son téléphone mobile ou en présentant dans une agence ou point de service Wafacash.

6.1.6 **Transfert vers un Compte Wafacash (Transfert Mobile To Mobile)**

Ce service permet au client de transférer des sommes d'argent, dans les limites autorisées, vers d'autres titulaires de « Compte Wafacash » directement depuis son téléphone mobile.

4.1.1 **Paiement en ligne**

Le client peut payer ses factures en ligne via l'«Application mobile Compte Wafacash » depuis son téléphone mobile. Le compte Wafacash du payeur est automatiquement débité.

4.1.2 **Paiement chez le commerçant**

Il s'agit du paiement par prélèvement instantané de son compte Wafacash via l'«Application mobile». Le client sera dès lors débité et le commerçant crédité du montant de la transaction de paiement.

4.1.3 **Autres fonctionnalités**

- **Consultation de solde** : Cette rubrique permet au client de connaître le solde disponible du «Compte Wafacash » en temps réel. Cette rubrique est disponible uniquement en mode connecté, sur l'«Application mobile» directement depuis son téléphone mobile.
- **Historique d'opérations** : Cette rubrique permet l'affichage des dernières transactions effectuées par le client en temps réel. Le client peut également visualiser le détail de chaque opération ainsi qu'éditer le reçu correspondant à chaque opération via l'«Application mobile Compte Wafacash » : directement depuis son téléphone mobile.
- **Édition de relevé de compte** : Cette fonctionnalité disponible en Agence permet aux clients ne disposant pas d'application mobile ou ne souhaitant pas l'utiliser, d'éditer leur relevé de compte Wafacash
- **Réinitialisation d'un mot de passe oublié** : La réinitialisation d'un mot de passe oublié ou d'un code d'activation du compte de paiement reçu par SMS lors de l'ouverture de compte se fait par l'assistance réseau.
- **Modification d'informations client** : Le client peut modifier via l'«Application mobile» directement depuis son téléphone, à tout moment les informations personnelles de son « Compte Wafacash ». Les données modifiables en ligne sont les suivantes : Opérateur téléphonique, Adresse e-mail, Mot de passe. Les données nominatives et numéro de téléphone et pays ne sont pas modifiables.
- **Espace notification de l'application mobile** : Le client reçoit une notification sur son appli mobile à chaque :
 - o Modification de données personnelles (mot de passe, adresse mail, opérateur...);
 - o Dépôt d'argent;
 - o Retrait d'argent;
 - o Transfert vers un point de service ou agence (Mobile to Cash) ;
 - o Réception sur le compte d'un transfert d'argent (Cash to Mobile)
 - o Transfert vers un Compte Wafacash (Mobile to Mobile)
 - o Paiement Factures
 - o Paiement Commerçants
- **Gestion du carnet des favoris** : Cette rubrique permet au client d'alimenter la liste des contacts pour lesquels il a déjà effectué des transferts, ou paiements commerçants ou ceux pour lesquels il souhaite le faire ultérieurement.
- **Fonctionnalités non transactionnelles de l'application mobile** : Il s'agit des fonctionnalités non transactionnelles disponibles sur l'application mobile à savoir :
 - o **Foire aux questions** : La rubrique Foire aux questions (FAQ) regroupe toutes les questions fréquentes regroupées par thème et accompagnées de réponses. Elle retracera les étapes clés du parcours client (ouverture de compte, services offerts,)
 - o **Démo** : Elle intègre une rubrique de démonstration vidéo de l'utilisation de l'application mobile par la Clientèle (Wolof et Français).
 - o **Simulation de Transferts** : Cette fonction permet au Client de simuler les frais de transferts par montant et par pays;
 - o **Géo localiser le point de services le plus Proche** : Cette fonction permet au Client de géo localiser les points de vente les plus proches de sa position
 - o **Education financière** : Cette rubrique devra servir pour renforcer l'inclusion financière à travers une démarche d'éducation financière : vidéos/ audios didactiques, etc.
 - o **Aide** : Cette rubrique affichera les coordonnées WWA, horaire d'ouverture..., pouvant servir pour toute assistance
- **Assistance et Réclamations** : Cette rubrique permet au client d'effectuer des réclamations ou des demandes d'assistance directement depuis l'« Application Mobile » Cette fonctionnalité est accessible à la fois en mode connecté et déconnecté. Le Centre Services Clients s'engage à répondre aux différentes réclamations dans les meilleurs délais

4.2 **Le compte Wafacash Pro**

Il s'agit du compte de paiement à destination des professionnels. Il s'agit des personnes physiques ou morales exerçant une profession à titre habituelle, intégrant notamment les commerçants au sens de l'acte au sens de l'acte uniforme sur le Droit Commercial Général de l'OHADA.

Le compte Wafacash Pro intègre les fonctionnalités suivantes :

- **Authentification** : Accès au « Compte Wafacash » :
- **Versement d'argent**
- **Retrait d'argent**
- **Demande de Paiement** ;
- **Acceptation de Paiement** ;
- **Paiement entre Commerçants** ;
- **Fonctionnalités de gestion de compte** :
 - o **Consultation de solde**
 - o **Historique d'opérations**
 - o **Modification d'informations client**
- **Réinitialisation du mot de passe**
- **Espace notification**
- **Gestion du carnet des favoris**
- **Autres Fonctionnalités non transactionnelles de l'application mobile**

4.2.1 **Authentification : Accès au « Compte Wafacash »**

Tel que décrit à l'article 6.1.1.

4.2.2 **Versement d'argent**

Tel que décrit au point 6.1.2.

4.2.3 **Retrait d'argent**

Tel que décrit à l'article 6.1.3.

4.2.4 **Demande de Paiement**

Le commerçant demande un paiement à un client directement depuis son application mobile, que ce soit par saisie manuelle des informations, ou par via l'application mobile directement depuis son téléphone mobile. Le commerçant reçoit le montant de la demande déduit des frais.

4.2.5 **Acceptation de Paiement**

La validation de la demande de paiement via l'application mobile fait office d'acceptation de la demande de paiement

4.2.6 **Paiement entre Commerçants**

Un commerçant peut régler ses achats auprès d'un commerçant (son fournisseur) de manière instantanée, par prélèvement sur son compte Wafacash soit via son application mobile (saisie manuelle des informations, ou par scan de son QR code directement depuis son téléphone mobile.

4.2.7 **Autres fonctionnalités :**

Telle que décrite à l'article 6.1.9.

5. **Le compte Wafacash**

1. Le Compte Wafacash est un compte individuel de paiement ouvert pour une durée indéterminée. Il ne peut accueillir aucun titre, valeur mobilière ou instrument financier. L'ouverture, le fonctionnement ou le maintien du Compte Wafacash s'effectuent conformément et sous réserve de la législation monétaire, fiscale ou celle relative aux relations financières avec l'étranger, à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, protection des données à caractère personnel en vigueur, par l'exécution de tout ou partie des instructions données par l'utilisateur, ainsi que des règles déontologiques et prudentielles applicables.
2. Le Compte est crédité par le versement d'argent en espèces par le Client directement auprès d'un point de services ou d'une agence WWA. L'utilisateur ne pourra pas effectuer de Débit de son Compte Wafacash s'il ne dispose pas préalablement d'un Solde suffisant pour effectuer une telle Transaction et payer les Frais correspondants tels que prévus par les Conditions Tarifaires.
3. Le Compte Wafacash ne pourra à aucun moment présenter un Solde négatif ou débiteur. WWA est habilitée à débiter à tout moment ce Compte du montant correspondant aux frais dus et exigibles prévus dans les Conditions Tarifaires. Toute transaction ne peut être opérée que dans la limite du solde disponible sur le compte du Client, frais compris, et des plafonds appliqués par Wafacash West Africa.
4. WWA s'interdit de consentir, sous quelle que forme que ce soit, des services de crédit au Client ou de payer des intérêts sur les fonds crédités sur le compte Wafacash.
5. Le décès, liquidation ou dissolution du client entraîne le blocage du solde figurant sur le Compte Wafacash jusqu'à l'issue des opérations de succession, liquidation ou dissolution

6. **Les transactions**

1. Tout Débit sur le Compte Wafacash de l'utilisateur sera effectué par Ordre de Transfert. L'utilisateur autorise Wafacash West Africa à agir sur la foi des Ordres de Transfert reçus sans exiger une quelconque confirmation complémentaire de la part de l'utilisateur. Wafacash West Africa se réserve toutefois le droit si nécessaire de demander une confirmation écrite pour tout Ordre de Transfert.
2. Après l'ouverture du Compte Wafacash, l'utilisateur pourra effectuer dans le cadre de la Tarification applicable, les Transactions suivantes :
 - Créditer son Compte Wafacash au moyen d'un versement d'argent ou par transfert en provenance d'un autre Utilisateur.
 - Débitier le Compte Wafacash via l'envoi par l'utilisateur d'un Ordre de Transfert au Système et aussi en :
 - o Procédant à un retrait d'argent ;
 - o Régulant l'achat des biens ou des services auprès des Accepteurs.
3. Wafacash West Africa est habilitée à considérer toute Transaction comme émanant du titulaire du Compte Wafacash sur simple réception d'un Ordre de Transfert.
4. Tout Ordre de Transfert envoyé est irrévocable et Wafacash West Africa ne peut procéder à aucune annulation d'un Ordre de Transfert sur demande d'un Utilisateur sauf s'il s'agit de l'opération décrite à l'article 6.1.4.2.
5. Wafacash West Africa considérera la saisie de la confirmation du mot de passe pour valider une opération depuis l'application mobile comme la preuve formelle et irrévocable de la volonté de l'utilisateur concerné.
6. Wafacash West Africa n'est aucunement responsable de la contrepartie éventuelle de tout Ordre de Transfert dans le cadre d'une Transaction avec un Accepteur. Il appartient à l'utilisateur de résoudre de tels litiges sans avoir recours à WWA. Une confirmation sera émise par le Système et envoyée à l'utilisateur soit via SMS, soit via notification sur l'application mobile avec le Solde du Compte Wafacash réactualisé. Elle servira à tracer et à identifier toutes les Transactions effectuées sur le Compte Wafacash.
6. Toutes les transactions effectuées par le client donneront lieu à la production d'un reçu électronique et/ou de notifications sur l'application mobile Compte Wafacash conformément à la réglementation en vigueur. Les enregistrements effectués par le Système seront considérés comme exacts, à moins que l'utilisateur en apporte la preuve contraire.

7. **Procurator sur le compte Wafacash**

Le client peut donner pouvoir à toute personne de son choix d'agir en son nom et pour son compte dans le cadre de l'utilisation de son Compte Wafacash. A cet effet, le mandataire devra se présenter à une Agence ou point de service dans son pays de résidence, muni d'un document attestant son pouvoir et d'une pièce d'identification en cours de validité. Toutes les transactions effectuées par le mandataire engagent le client et lui sont opposables. La procuration n'exonère pas le client de ses obligations telles qu'elles résultent des présentes conditions générales et des conditions particulières d'utilisation du Compte Wafacash. La procuration devient caduque en cas de révocation, d'interdiction, de décès, de faillite ou de dissolution de l'un ou l'autre.

8. **Protection des fonds**

Les fonds sont protégés dans les conditions prévues par l'Instruction régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

9. **Plafonnement du Compte Wafacash Particulier**

1. Les avoirs détenus par un même Client dans son Compte ne peuvent excéder deux millions (2.000.000) FCFA, sauf autorisation expresse de la Banque Centrale.
2. Wafacash West Africa s'assure que le solde cumulé du Client possédant plusieurs comptes chez elle n'excède pas le montant visé à l'alinéa premier du présent Article des Conditions Générales d'Utilisation. Wafacash West Africa s'assure le cas échéant de l'existence de l'autorisation expresse de la Banque Centrale.
3. Le cumul des versements d'argent effectués au cours d'un mois, par un même Client, ne peut excéder dix millions (10.000.000) FCFA, sauf autorisation expresse de la Banque Centrale.

20. Notifications

WWA peut envoyer des informations relatives au Compte Wafacash ou au Service via SMS ou tout autre moyen électronique accessible à partir du téléphone mobile au Numéro de téléphone Mobile inscrit dans le Formulaire des conditions particulières d'ouverture de compte Wafacash. Tout courrier de l'Utilisateur devra être envoyé à l'adresse suivante: Galerie Commerciale la Rotonde, Rue Saint-Michel 7ème étage, Appartement A – Dakar Sénégal. L'Utilisateur devra notifier sans délai à WWA tout changement concernant notamment ses coordonnées et domicile.

21. Saisie sur compte Wafacash

1. Le Compte peut faire l'objet d'une saisie conservatoire, d'une saisie attribution de créances par un tiers créancier du client ou d'un avis à tiers détenteur (ATD) par l'administration fiscale. Lorsqu'une saisie est pratiquée entre les mains de WWA, cette dernière sera tenue de déclarer la nature du compte du client ainsi que son solde au jour de la saisie. La saisie rendra indisponible le solde du compte, sous réserve des transactions en cours initiées avant la saisie.
2. En cas de saisie attribution de créances, WWA procédera au paiement sur présentation d'un certificat du greffe attestant qu'aucune contestation n'a été formée dans le mois suivant la dénonciation de la saisie (notification de la saisie au titulaire du compte) ou sur présentation de la décision exécutoire de la juridiction rejetant la contestation. Le paiement pourra également avoir lieu avant l'expiration du délai de contestation si le client déclare par écrit ne pas contester la saisie. Le paiement est effectué dans la limite du solde disponible contre quittance entre les mains du créancier saisissant ou de son mandataire justifiant d'un pouvoir spécial qui en informe immédiatement son mandant.
3. En cas de saisie par avis à tiers détenteur, il est fait obligation à WWA de communiquer, séance tenante, par écrit et sans frais, à l'agent d'exécution du service des impôts, la nature du compte du client poursuivi ainsi que, relevé de compte à l'appui, son solde au jour de la saisie. L'ATD appréhende toutes les sommes laissées dans le compte du client ou qui seront versées dans son compte dans les trois (3) mois qui suivent la date de réception. Les sommes sont, immédiatement ou au fur et à mesure de leur dépôt, versées au comptable saisissant, nonobstant toute contestation.

22. Suspension de services et Clôture du compte Wafacash

1. Le compte Wafacash sera clôturé :

- En cas de décès ou de dissolution du client :

En cas de décès ou de dissolution du client détenteur du « Compte Wafacash », WWA doit en être informée pour clôturer le compte selon la procédure en vigueur. Le solde disponible sur le « Compte Wafacash » du défunt sera remis aux ayant-droits sur présentation du certificat de décès et s'il y a lieu du jugement d'hérédité, d'un certificat de non-appel ni opposition et d'un mandat ou au liquidateur sur présentation d'une copie du procès-verbal ou décision de nomination et de l'inscription au registre du commerce (M2). En cas de dissolution, le Compte ne sera pas clôturé si le liquidateur demande la poursuite du contrat jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

- Par la volonté du client

A tout moment, le Client peut informer WWA de sa volonté de clôturer son compte Wafacash. Dans toute agence ou point de service du réseau WWA dans son pays de résidence, le client peut se présenter, muni de sa pièce d'identification afin de pouvoir clôturer son compte et récupérer son solde disponible, déduction faites des frais afférents à toute opération en cours. Une demande de clôture sera éditée à cet effet et signée par le client. L'acceptation d'une demande de clôture de Compte Wafacash est conditionnée par l'authentification du demandeur, le statut du Compte Wafacash ainsi que par le solde disponible sur le compte à la date de la demande. Au cas où le solde disponible du «Compte Wafacash» est insuffisant pour couvrir les frais d'opérations en cours, le client s'engage à verser, avant toute clôture, le montant du reliquat des frais susvisés restant à sa charge. Afin de procéder à la clôture, le Client demandeur accepte de (i) transférer toute somme éventuelle dans un nouveau Compte Wafacash lui appartenant, (ii) recevoir en espèces la somme disponible

- A l'initiative de Wafacash West Africa :

Sous réserve d'un préavis de 60 jours, WWA pourra néanmoins suspendre, restreindre ou mettre fin à la fourniture de tout ou partie du Service et/ou fermer le Compte Wafacash de l'Utilisateur sans notification préalable à ce dernier si les circonstances l'exigent et sans qu'aucune responsabilité ne puisse être recherchée à l'encontre de Wafacash West Africa ou n'ait à justifier d'un quelconque motif dans les circonstances suivantes :

- o Si Wafacash West Africa a connaissance ou a des raisons de croire que le Compte Wafacash utilisé dans le cadre du Service fait l'objet (ou a déjà fait l'objet) d'une utilisation non autorisée, illégale, incorrecte ou frauduleuse, ou pour des activités criminelles notamment dans les cas suivants :
 - sur instructions des autorités judiciaires, policières et/ou de la BCEAO ;
 - lorsqu'une procédure pénale est engagée à l'encontre du Client ou pour toute autre raison qui, de l'avis de WWA jette le trouble sur la réputation commerciale de celle-ci.
- o Suivant réception par WWA d'une demande de clôture de compte accompagné de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité produite lors de l'ouverture du compte
- o Si le Client notifie à WWA ou qu'il a révélé son code PIN à toute autre personne, suivant réception par WWA d'une demande de clôture de compte accompagné de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité produite lors de la souscription au service.
- o Si WWA estime que le Client ne respecte pas l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat Compte Wafacash ou utilise de façon inappropriée le service au risque de compromettre l'intégrité du système ou aurait fait des déclarations ou donné des informations qui s'avèreraient fausses ou inexactes
- o Si le Compte Wafacash est inactif durant une période de dix (10) ans consécutifs
- o Pour toute raison hors du contrôle de Wafacash West Africa

2. La clôture du compte à l'initiative de l'une ou l'autre partie entraîne la résiliation sans formalité ni délai du présent contrat. Sauf instructions particulières des autorités policières, judiciaires, de régulation, le solde crédeur du compte peut faire l'objet d'un retrait en espèces auprès de tout point de services du réseau WWA sur justification de son identité.

23. Divers

1. Le Contrat Compte Wafacash forme un contrat légalement obligatoire engageant l'Utilisateur, ses successeurs et ayant-droits.
2. Les droits et obligations résultants du Contrat Compte Wafacash ne peuvent être cédés par l'Utilisateur à un tiers.
3. Wafacash West Africa peut librement sous-traiter une partie de ses obligations à un ou plusieurs sous-traitants ou prestataires de son choix mais demeurent responsables de leur bonne exécution.
4. Le non exercice par l'une des parties de l'un quelconque de ses droits ne constitue par une renonciation à ces droits.
5. Les droits au titre du Contrat Compte Wafacash sont cumulatifs et non exclusifs de tout droit résultant de la loi.
6. Si l'une quelconque des stipulations du Contrat Compte Wafacash venait à être déclarée nulle par tout arbitre dûment nommé, autorité administrative ou tribunal compétent, cette nullité ne saurait affecter les autres dispositions dudit contrat qui resteront en vigueur.
7. L'Utilisateur reconnaît que les informations, y compris les informations personnelles, et les Transactions seront enregistrées et stockées pendant une période de dix (10) ans à compter de la date de fermeture du Contrat Compte Wafacash.
8. L'ensemble des droits d'auteur, des marques déposées, ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle relatif au Service ou contenu dans les documents y afférant appartient à Wafacash West Africa. L'Utilisateur reconnaît qu'il n'acquiert aucun des droits ci-dessus mentionnés

4. Durée

Le contrat Compte Wafacash est conclu pour une durée indéterminée. Il entre en vigueur à compter de la date de la signature par le client du contrat Compte Wafacash. Il prend fin lors de la clôture du Compte Wafacash du client dans les conditions prévues à l'article 24 ci-avant.

5. Force Majeure

La responsabilité d'aucune des parties dans le cadre de la présente convention ne saurait être recherchée en cas de force majeure.

Est considéré comme cas de force majeure, tout événement imprévisible, irrésistible, et extérieur aux parties, rendant impossible l'exécution des obligations contractuelles.

Toute partie qui se prévaut d'un cas de force majeure dispose d'un délai de (1) mois pour le notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre simple contre décharge.

Dès notification par une partie de la survenance d'un cas de force majeure, les parties envisagent ensemble de bonne foi, les solutions indiquées pour le circonscrire, en limiter et réparer les conséquences.

L'existence d'un cas de force majeure supérieur à un (1) mois pourra entraîner la résiliation du présent contrat sans indemnité sous réserve de notification préalable.

La résiliation prendra effet immédiatement après la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception ou d'une lettre simple contre décharge

6. Compétence juridictionnelle

Les Conditions Générales d'utilisation du compte Wafacash sont soumises au droit Sénégalais. Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales d'utilisation du compte Wafacash.

A défaut de règlement à l'amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification du litige par l'une des parties, la partie la plus diligente saisira les tribunaux sénégalais territorialement compétents.